

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 4 juin 2024

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s’est réuni en séance ordinaire le 3 juin 2024 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Marc Delorme, conseiller siège #5
 Monsieur William Blue, conseiller siège #6

Est absent : Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h23 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d’assemblée.

2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Résolution 2024-06-76

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l’ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D’adopter l’ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3.0 SÉANCE DU CONSEIL**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024
 - 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
 - 3.3 Suivi de la séance du conseil du 6 mai 2024
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance générale
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
 - 6.3 Dépôt du rapport d’autorisation des dépenses
- 7.0 VOIRIE**
 - 7.1 Soumission pour l’entretien des chemins d’hiver 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027

8.0 AQUEDUC

- 8.1 Candidature spontanée pour la reprise de certaines responsabilités reliées au réseau d'aqueduc

9.0 AVIS DE MOTION

- 9.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 24-365 Modifiant le règlement de zonage en vigueur afin d'y modifier la marge de recul avant de la zone U-1

10.0 RÈGLEMENTS**11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Appel à projet dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)
11.2 Accès aux services d'eau et toilettes pour le GBC500 (Gravel Bikepacking Challenge)
11.3 Approbation du règlement d'emprunt #2024-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

12.0 VARIA**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Élus
13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 SÉANCE DU CONSEIL

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024

Résolution 2024-06-77

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 avril 2024 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

- 3.2 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Résolution 2024-06-78

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller William Blue,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Suivi de la séance du conseil du 6 mai 2024

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 6 mai 2024.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

Les questions posées concernent les sujets suivants :

1. Le réseau d'aqueduc ;
2. Le projet éolien potentiel ;
3. Des nuisances dans le Village ;
4. Les retombées de la Maison de l'Arbre.

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale a transféré aux élus les correspondances les concernant reçues depuis le 6 mai 2024 et leur fait un résumé verbal du contenu de celle-ci.

5.1 Tournoi de poches de la MRC de Coaticook

Résolution 2024-06-79

Considérant que le tournoi de poche annuel de la MRC de Coaticook aura lieu le 12 juillet prochain à l'aréna de Coaticook ;

Considérant que les profits du tournoi seront remis pour la bourse des nouveau-nés et au fonds loisirs de la MRC ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

De procéder à l'achat de deux (2) billets pour le dîner et le tournoi de poches de la MRC de Coaticook au coût de 60,00 \$ chacun.

Adopté à l'unanimité.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2024-06-80

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 3 au 30 mai 2024 au montant de 40 464,84 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Marc Delorme,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 40 464,84 \$ pour la période du 3 au 30 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2024-06-81

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 4 juin 2024 au montant de 18 592,01 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,

APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 18 592,01 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 2 et 30 mai 2024. Elle a autorisé des dépenses pour un montant total de 15 322,80 \$.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

7.0 VOIRIE

7.1 Soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027

Remis à une séance ultérieure.

8.0 AQUEDUC

8.1 Candidature spontanée pour la reprise de certaines responsabilités reliées au réseau d'aqueduc

La Municipalité a reçu une offre de service d'un particulier qui proposait de reprendre l'entretien du réseau d'aqueduc et des systèmes de désinfection de l'eau. Après discussion des membres du Conseil, ils décident de décliner l'offre du particulier et de continuer de faire affaire avec Aqua-Pro Électrique Inc. pour ce qui concerne le réseau d'aqueduc et le conseiller Claude Desbiens consent à continuer à procéder à la prise d'échantillons d'eau potable bénévolement.

9.0 AVIS DE MOTION

9.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de règlement numéro 24-365 Modifiant le règlement de zonage en vigueur afin d'y modifier la marge de recul avant de la zone U-1

Résolution 2024-06-82

AVIS de motion est donné par le conseiller Marc Delorme que lors d'une prochaine séance régulière du conseil de la Municipalité, un règlement ayant pour titre règlement modifiant la grille des spécifications du règlement de zonage 17-328 afin de modifier la marge de recul avant minimale pour le bâtiment principal et les bâtiments accessoires pour la zone U-1 sera soumis pour adoption.

Adoptée à l'unanimité.

9.1.1 Présentation et dépôt du premier projet de règlement numéro 24-365 Modifiant le règlement de zonage en vigueur afin d'y modifier la marge de recul avant de la zone U-1

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière présente et dépose le projet de règlement *24-365 Modifiant le règlement de zonage en vigueur afin d'y modifier la marge de recul avant de la zone U-1* ci-dessous détaillé.

Considérant que la Municipalité a constaté que la marge de recul avant minimale sur le chemin du Village pour la section se situant entre les numéros civiques 3 et 16 ne respecte

pas, pour la majorité, la norme de 4,5 mètres de distance exigée par la grille pour la zone U-1 ;

Considérant qu’ il est opportun de modifier cette norme afin de régulariser l’implantation de ces résidences en fonction de leur implantation réelle ;

Considérant que le premier projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 juin 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE ADOPTE LE PRESENT PROJET DE REGLEMENT ET DECRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 MODIFICATION DE LA GRILLE DES
 SPÉCIFICATIONS**

La marge de recul avant minimale rattachée au bâtiment principal et au bâtiments accessoires inscrit aux grilles de spécifications, sous la section NORME D’IMPLANTATION ET DIMENSION et sous la colonne correspondant à la zone U-1 est remplacée par les marges de recul avant minimale suivantes :

Marge de recul minimale (mètres)

Bâtiment principal : 1 mètre

Bâtiment accessoire » 1 mètre

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement 24-365 entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Adèle Grou
Directrice générale et
greffière-trésorière

Avis de motion : 3 juin 2024
Dépôt et présentation du premier projet de règlement : 3 juin 2024
Assemblée publique de consultation : 2 juillet 2024
Dépôt et présentation du premier projet de règlement : 2 juillet 2024
Adoption du règlement :
Affichage :

10.0 RÈGLEMENTS

Il n’y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Appel à projet dans le cadre du programme de soutien à la démarche
 Municipalité amie des aînés (MADA)

Résolution 2024-06-83

Considérant l’appel de projets actuel dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés

(MADA), Volet 1 du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

Considérant que ce programme d'aide financière vise le soutien des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) qui entreprennent une démarche en vue de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés ;

Considérant que la MRC de Coaticook souhaite déposer une demande collective au programme ;

Considérant la volonté de la municipalité de renouveler la politique familiale municipale-MADA (PFM) afin d'assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De participer à la demande collective où les travaux seront réalisés sous la coordination de la MRC de Coaticook ;

De mandater Monsieur William Blue pour agir en tant qu'élu responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Accès aux services d'eau et toilettes pour le GBC500 (Gravel Bikepacking Challenge)

La Municipalité a été approchée par une organisatrice d'Endurance Aventure concernant l'événement du GBC500 qui se tiendra du 29 juin au 2 juillet prochain et qui sera de passage dans la Municipalité afin d'avoir une autorisation pour utiliser la toilette extérieure. Suite à de nombreuses problématiques dû au passage de visiteurs utilisant la toilette extérieure et occasionnant des bris, le Conseil avait décidé que celle-ci serait barrée et qu'une clé devrait être demandée à la Maison de l'Arbre ou au bureau municipal afin de permettre son utilisation. Après discussions, les membres du Conseil autorisent que la toilette soit débarrée lors du passage du GBC500 dans la Municipalité mais demandent qu'un chèque de 100,00 \$ soit envoyé à la Municipalité comme garantie qu'aucun bris ne sera occasionné à la toilette extérieure par le passage des cyclistes. Le chèque sera déposé uniquement si des dommages à l'infrastructure sont constatés après l'événement. Madame Adèle Grou fera le suivi avec Endurance Aventure.

11.3 Approbation du règlement d'emprunt #2024-001 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)

Résolution 2024-06-84

Considérant que les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) doivent approuver les règlements d'emprunt de celle-ci ;

Considérant que la RIGDSC a adoptée, lors de la rencontre de son conseil d'administration du 10 avril 2024, le Règlement d'emprunt #2024-001 Règlement d'emprunt concernant les services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000,00 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

Que le Conseil municipal approuve le règlement d'emprunt #2024-001 Règlement d'emprunt concernant les services professionnels et études pour la demande de certificat d'autorisation du nouveau lieu d'enfouissement technique pour un montant de 1 640 000,00 \$;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la RIGDSC.

Adoptée à l'unanimité.

12.0 VARIA

12.1 Reconnaissance d'un jeune athlète dans le Village

Le conseiller Claude Desbiens déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier, il s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce dossier. Le conseiller Claude Desbiens quitte son siège à 21h49.

Résolution 2024-06-85

Considérant qu' un jeune du Village a été sélectionné pour le Fonds du Maire pour les athlètes et a reçu le Méritas de l'athlète de l'année du premier cycle ;

Considérant que les membres du Conseil souhaitent également lui témoigner de leur support ;

Considérant qu' un montant de 100,00 \$ est disponible au poste budgétaire réservé pour le soutien aux familles ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller William Blue,
IL EST RÉSOLU

D'émettre un chèque de 100,00 \$ à l'attention de Danaël Desbiens ;

Qu'une mention spéciale sera faite lors du prochain envoi collectif afin de féliciter Danaël Desbiens pour ses accomplissements.

Adoptée à la majorité.

Le conseiller Claude Desbiens reprend son siège à 21h53.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Monsieur le Maire Henri Pariseau fait un résumé des réunions auxquelles il a assisté depuis le dernier conseil, il mentionne la visite de plusieurs citoyens lors du dernier conseil de la MRC qui souhaitaient aborder le projet éolien potentiel et il informe également les membres du Conseil qu'une activité spéciale sera organisée à la Maison de l'Arbre pour l'inauguration de la Halte-croquis le 9 juin prochain.

La conseillère Nathalie Lacasse fait un suivi de sa dernière visite à la bibliothèque municipal lors de laquelle on lui a mentionné qu'une télécommande pour l'échangeur d'air était manquante dans le local. Madame Adèle Grou veillera à assurer un suivi à ce sujet.

Le conseiller Claude Desbiens rappelle que les soirées loisirs continueront d'avoir lieu des mois de juin à août. La prochaine aura lieu le vendredi 14 juin à partir de 19h00 au Centre communautaire.

13.2 Directrice générale par intérim

Aucun sujet n'est abordé.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2024-06-86

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 22h13

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.